



Dispense

➤ **MISE EN CONTEXTE** : Une dispense d'UFC est possible dans quatre cas spécifiques :

- Congé de maternité, paternité ou parental
- Cause de maladie
- Proche aidant
- Certifié hors Québec

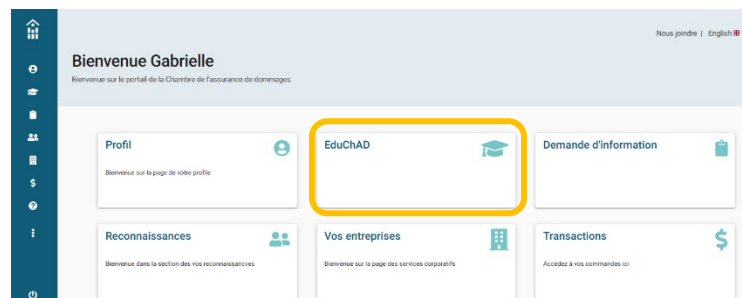
Voici la marche à suivre pour soumettre votre demande de dispense.

➤ PROCESSUS

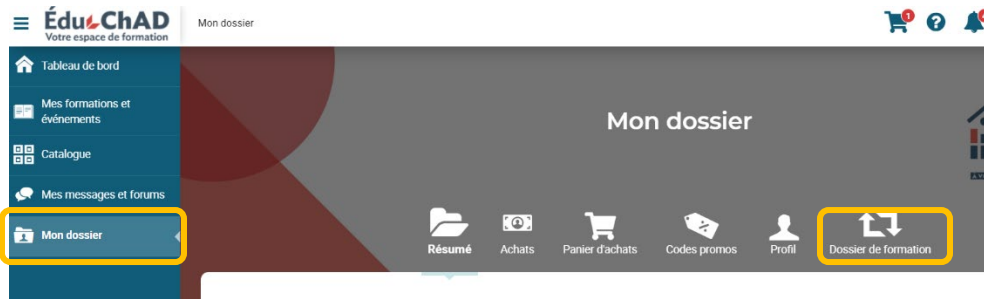


MARCHE À SUIVRE

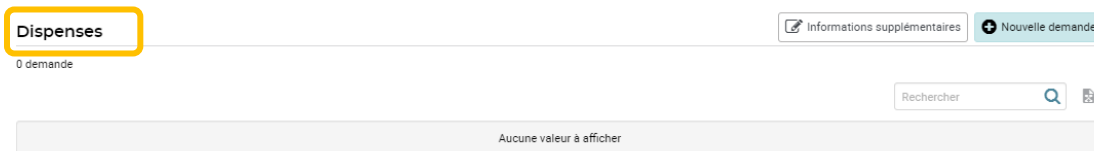
1. Connexion au Portail de la ChAD à l'adresse portail.chad.ca. Au besoin, suivre la [procédure de connexion](#).
2. Cliquer sur ÉduChAD.



3. Cliquer sur « Mon dossier » dans le menu de gauche, puis sur « Dossier de formation » dans les onglets du haut.

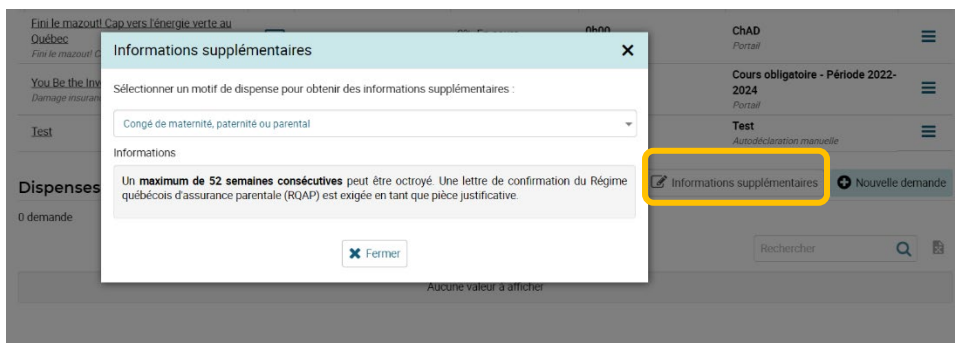


4. Dérouler en bas vers la section « Dispenses ».



5. Si vous cliquez sur le bouton « Informations supplémentaires », vous pourrez consulter les informations pertinentes selon le motif de dispense :

- Congé de maternité, paternité ou parental
- Cause de maladie
- Proche aidant
- Certifié hors Québec



6. Cliquer sur « Nouvelle demande ».



7. Choisir le motif de la demande.



8. Inscrire les dates pour lesquelles vous souhaitez obtenir une dispense d'UFC. Attention, un minimum de 30 jours consécutifs est demandé.

9. Ajouter la pièce justificative demandée.

Demande de dispense d'UFC

Chaque représentant (agent, courtier ou expert en sinistre) est responsable d'informer la Chambre de l'assurance de dommages de toute interruption de ses activités, pour cause de force majeure (exemple : congé maladie, parental), s'il veut être exempté de l'obligation de formation continue obligatoire durant la période de référence visée par son inactivité.

Lorsqu'une exemption vous est accordée, le nombre d'UFC à compléter pour la période de référence est réduit au prorata du nombre de mois d'absence (0,833 pour chaque mois).

Motif de la demande de dispense (un minimum de 30 jours consécutifs est demandé)

Je suis en **congé de maternité, de paternité ou parental**

Je suis dans l'impossibilité de suivre des activités de formation continue pour cause de **maladie**

Je suis dans l'impossibilité de suivre des activités de formation continue, car **j'agis à titre de proche aidant**

Je suis un certifié hors Québec, je possède la certification dans ma province de résidence et elle prévoit des obligations de formation continue.

Date de début * Date de fin *

Veuillez joindre un document justificatif (soit un billet médical ou une lettre d'assurance-salaire). Un billet médical avec mention « indéterminée » pourra vous octroyer 3 mois d'exemption à votre dossier. Un document vous sera exigé si votre arrêt de travail se prolonge.

Justification

Ajouter une pièce justificative

↓ Sélectionnez un fichier ou déposez-le ici.

10. Vous pouvez envoyer un message à l'administrateur pour ajouter des informations supplémentaires ou poser des questions, au besoin.

11. Cocher la case « Je certifie et affirme solennellement que les informations fournies sont vraies, exactes et non altérées. »

12. Cliquer « Soumettre ».

Message à l'administrateur

Je certifie et affirme solennellement que les informations fournies sont vraies, exactes et non altérées.

13. Un résumé de votre demande s'affichera à l'écran.

14. La décision vous parviendra par courriel dans un délai maximal de 30 jours.